# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

**ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES**
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
*Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.*
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE (78) 37-20-56
*Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région*

**ABONNEMENT ANNUEL**
**15 F**

2ème supplément au bulletin N° 56 de Mai 1965

28 Mai 1965




## VIGNE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU (toutes régions) - Le prochain traitement généralisé ne devra être envisagé que dans les 5 jours qui suivront la prochaine pluie de quelque importance.

BLACK-ROT (Savoie - Grésivaudan - Bugey - Cévennes) - Au cas où le traitement conseillé par le bulletin du 20 mai serait lessivé par une forte pluie avant le 1er juin, il devra être renouvelé dès que l'état du terrain le permettra. Sinon, attendre un avis ultérieur.

EUDEMIS et COCHYLIS - Le premier traitement devra être étendu aux régions suivantes:

Ain - 40 - 41 - 43 - 46 - 52 - Ardèche: néant

Drôme - 121 - 123 - 129 - 130 - 136 -

Isère - 102 - 107 - 111 - 115 - Loire: 5 - 9

Rhône - 21 - 22 - 26 - 35 - 36 - 37 - Savoie - 81 - 85 - Hte. Savoie - néant

aux dates ci-dessous:

- avec les produits à caractère préventif: entre le 31 mai et le 3 juin
- avec les produits à caractère curatif : autour du 8 juin

## ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES: Sur poires, l'importance actuelle des attaques primaires impose une couverture fongicide parfaite à la date du 1er Juin à partir de laquelle doivent apparaître les taches consécutives aux fortes contaminations du 18 mai, ce qui n'est qu'une confirmation des recommandations du bulletin précédent.

- Sur pommier, le même traitement sera également nécessaire. D'autre part les contaminations primaires étant terminées à la suite des fortes pluies du 18 mai, il conviendra d'examiner attentivement les plantations vers le 7 Juin. L'absence totale de taches à cette date permettra de suspendre les traitements contre la tavelure jusqu'à nouvel avis.

BACTERIOSE DU NOYER - Appliquer un traitement cuprique à la chute des châtons.

TORDEUSE ORIENTALE EN PEPINIERES - Un second traitement devra suivre le premier à 12 -15 jours d'intervalle, même en cas de forte pluie intervenant entre temps.

CARPOCAPSE - Le premier traitement ne devra être étendu, entre le 4 et le 6 juin qu'aux seules régions suivantes: 9 - 22 - 26 - 41 - 102 - 121 (Drôme) et 146 -

Dans les régions visées par le bulletin du 20 mai, le renouvellement du premier traitement se situera dans la période du 4 au 10 juin, plus ou moins tôt suivant l'importance des pluies survenues depuis la première application.

MOUCHE DE LA CERISE - Sur les variétés sujettes aux attaques de cet insecte, appliquer un traitement à l'aide d'un des produits suivants:

- D D T, parathion, diazinon si l'on a encore la possibilité de traiter 8 jours avant l'apparition de la coloration rouge du fruit.

- diméthoate, si cette date est dépassée, l'application se fera alors lors du virage au rouge.

L'Inspecteur de la Protection des végétaux: A. PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles: P. LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L. BOUYX